

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 26 juin 2012

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme OBRIOT, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme METGE (représentée par Mme BERNARD).

Membre excusé : (1) Mme TOLLOT.

Date de convocation : 19 juin 2012

Délibération n° : 27-2012

Objet : Budget supplémentaire – exercice 2012

Le résultat de fonctionnement 2011 des budgets du Centre Communal d'Action Sociale figurant au compte administratif et au compte de gestion 2011, affecté par les membres du Conseil d'Administration lors de la séance du 26 juin 2012, s'élève à 813 887,83 € pour le budget principal et à 129 650,08 € pour le Service d'Actions Tutélaires Gériatologique (SATGE).

Compte tenu de ces résultats, des soldes d'exécution des sections d'investissement du budget principal, des budgets annexes constatés à la clôture de l'exercice 2011 et des ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2012, le budget supplémentaire 2012 du CCAS se présente comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

- Dépenses Investissement	397 630,52 €
- Dépenses Fonctionnement	858 512,83 €
Total dépenses	1 256 143,35 €
- Recettes Investissement	397 630,52 €
- Recettes Fonctionnement	858 512,83 €
Total recettes	1 256 143,35 €

Investissement : 397 630,52 €

↳ Les recettes d'investissement se répartissent ainsi :

⇒ chapitre 001 : 353 915,52 € constituant le solde d'exécution 2011 ; ce solde se décompose ainsi :

- B1 : 223 851,61 €,
- intégration du solde des Tulipes : 130 063,91 €,

⇒ chapitre 041 OOB (2182) : 30 050 € représentant la sortie de l'actif de 2 véhicules à l'Établissement Public Autonome (subvention en nature),

⇒ chapitre 040 : 13 665 € consistant en une régularisation sur amortissements.

↳ Les dépenses d'investissement sont constituées des opérations suivantes :

- ⇒ chapitre 204 (20421) : 4 500 € pour l'acquisition d'un serveur et d'un véhicule (subvention UNIDOM 21),
- ⇒ chapitre 041 (204411) : 30 050 € pour une subvention en nature à l'Établissement Public Autonome (cession de 2 véhicules),
- ⇒ chapitre 21 (2180) : 22 800 € pour le remplacement du véhicule de l'Entretien du Linge,
- ⇒ chapitre 23 (2313) : 220 000 € pour la rénovation des Tilleuls afin d'y installer la Maison des Seniors,
- ⇒ chapitre 21 (2188) : 122 080,52 € se décomposant ainsi :
 - autres immobilisations (réserve financière non affectée de sécurité) : 111 480,52 €,
 - autres immobilisations (remplacement ballon ECS Maison Sully) : 5 000 €,
 - organigramme remplacement des clés de la résidence Abrioux : 5 600 €,
- ⇒ chapitre 16 (165) : - 1 800 € pour le remboursement de cautions de la résidence Abrioux.

Fonctionnement : 858 512,83 €

↳ Les recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :

- ⇒ chapitre 002 : 813 887,83 € représentant l'excédent de fonctionnement 2011,
- ⇒ chapitre 013 : 11 630 € constituant le remboursement sur charges de retraite de la Direction Générale et de la Direction des Retraités et Personnes Agées (CNRACL),
- ⇒ chapitres 70 et 74 : 22 500 € représentant les redevances familles et CAF pour l'ALSH Balzac (mise à niveau par rapport au Compte Administratif 2011),
- ⇒ chapitres 70, 74, 75 et 77 : 23 730 € pour le rééquilibrage à Viardot des redevances familles et CAF (APL),
- ⇒ chapitres 013, 70 et 75 : 33 385 € à la résidence Abrioux pour un réajustement global par rapport au Compte Administratif 2011,
- ⇒ chapitre 74 : 2 400 € au centre social Balzac pour la régularisation des subventions et prestations,
- ⇒ chapitres 013 et 70 : - 9 020 € concernant le service d'Entretien du Linge, en raison d'une baisse de fréquentation des usagers de ce service,
- ⇒ chapitre 70 : - 40 000 € au service des Repas à Domicile en raison d'une prévision d'évolution de recettes trop élevée au budget primitif 2012.

↳ Les dépenses de fonctionnement sont constituées des opérations suivantes :

- ⇒ chapitre 011 : 274 552,83 € ; ce montant constitue les crédits non affectés,
- ⇒ chapitre 011 : 16 000 € pour le remboursement à la Ville de Dijon de dépenses supplémentaires de carburant en raison de la hausse des tarifs,
- ⇒ chapitre 011 : 1 310 € correspondant à l'ajustement de la prime d'assurance responsabilité civile,
- ⇒ chapitre 011 : 6 800 € d'annonces dans la presse,
- ⇒ chapitre 011 : 45 180 € pour le remboursement de frais divers à la Ville de Dijon,
- ⇒ chapitre 011 : 7 000 € correspondant à l'augmentation du nombre de repas fournis à Sadi Carnot,
- ⇒ chapitre 011 : 6 000 € au FIPHFP,
- ⇒ chapitre 65 : 2 000 € de subvention au restaurant d'entreprise en raison d'une fréquentation en hausse (comme en 2011),

- ⇒ chapitre 65 : 1 500 € de subvention aux associations DFO Média 21 et SASTI,
- ⇒ chapitre 042 : 13 665 € ; ce montant correspond à la régularisation de l'amortissement,
- ⇒ chapitre 011 : 1 650 € pour le nettoyage et l'enlèvement des encombrants de la Maison Sully,
- ⇒ chapitre 011 : 9 700 € correspondant à une augmentation du coût des fluides à la résidence Viardot (eau, gaz, électricité),
- ⇒ chapitre 011 : 1 700 € de travaux pour le local « la Passerelle »,
- ⇒ chapitre 011 et 67 : 15 525 € correspondant à une augmentation des impôts fonciers, combustible, électricité, loyer, formation du personnel et frais de mission à la résidence Abrioux,
- ⇒ chapitre 011 : 11 100 € de travaux dans la cage d'escalier et le sablage de la cour et 2 300,00 € de coûts divers au centre social Balzac,
- ⇒ chapitre 011 : 2 000 € de travaux au centre social Fontaine-d'Ouche (ventouses de portes et rénovation de la salle suite à la suppression du mur d'escalade),
- ⇒ chapitre 011 : 1 100 € de taxe des gros producteurs de déchets (1^{ère} année) au centre social des Bourroches,
- ⇒ chapitre 011 : 11 000 € de frais de formation supplémentaire à la Direction des Retraités et Personnes Agées suite au reclassement du personnel EPA,
- ⇒ chapitre 65 : 15 000 € d'aide aux pensionnaires de la résidence « Les Bégonias » suite à des travaux supportés par le service social gérontologique,
- ⇒ chapitre 011 : 5 000 € supplémentaires ont été affectés à la demande de Madame Revel et de Monsieur Maglica pour l'enveloppe des petits cadeaux offerts lors du repas de Noël,
- ⇒ chapitre 011 : 34 000 € pour le remboursement à la Ville de Dijon du ravalement de façade du foyer restaurant Les Tilleuls,
- ⇒ chapitre 011 : 7 000 € supplémentaires pour l'Escale d'Alembert en raison de l'augmentation du coût global de la prestation demandée à l'entreprise privée. Plus de repas sont fournis suite au développement des animations et les tarifs du prestataire ont été augmentés en répercussion de l'augmentation du taux de la TVA,
- ⇒ chapitre 011 : réaffectation de 360 000 € enlevés au Budget Primitif 2012 dans l'attente du résultat 2011 (ajustement de la subvention d'équilibre de la Ville de Dijon),
- ⇒ chapitre 67 : 1 840 € affectés aux écritures de régularisation de titres annulés sur exercices antérieurs (Repas à domicile, centre social Fontaine d'Ouche et résidence Abrioux),
- ⇒ tout chapitre : 5 090 € affectés à d'autres régularisations diverses.

BUDGET ANNEXE : CENTRE DE JOUR LES MARRONNIERS

- Dépenses Investissement	1 629,10 €
- Dépenses Fonctionnement	3 700,00 €
Total dépenses	5 329,10 €
- Recettes Investissement	1 629,10 €
- Recettes Fonctionnement	3 700,00 €
Total recettes	5 329,10 €

Investissement : 1 629,10 €

↳ Les recettes d'investissement se répartissent ainsi :

- ⇒ chapitre 001 : 1 629,10 € correspondant à l'excédent d'investissement 2011 reporté.

↳ Les dépenses d'investissement sont constituées des opérations suivantes :

- ⇒ chapitre 21 : 1 629,10 € pour d'autres immobilisations diverses.

Fonctionnement : 3 700 €

↳ Les recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :

⇒ groupe 1 : 33 520 € d'augmentation de l'allocation globale de financement et - 5 000 € de régularisation de la redevance des usagers,

⇒ groupe 2 : 10 € supplémentaires de repas invités et baisse de la participation du CCAS de - 24 830 €.

↳ Les dépenses de fonctionnement sont constituées des opérations suivantes :

⇒ groupe 1 : - 300 € en raison d'une baisse des dépenses en carburant et de - 5 000 € de transport en ambulance,

⇒ groupe 3 : 160 € de crédits supplémentaires affectés à la location de matériel, 5 500 € pour l'entretien des bâtiments, 40 € pour l'assurance responsabilité civile et 3 800 € pour la taxe d'habitation mais - 500 € de diminution des dépenses de catalogues et imprimés.

BUDGET ANNEXE : SERVICE ACTIONS TUTELAIRES GERONTOLOGIQUE

- Dépenses Investissement	1 236,99 €
- Dépenses Fonctionnement	129 650,08 €
Total dépenses	130 887,07 €
- Recettes Investissement	1 236,99 €
- Recettes Fonctionnement	129 650,08 €
Total recettes	130 887,07 €

Investissement : 1 236,99 €

↳ Les recettes d'investissement se répartissent ainsi :

⇒ chapitre 001 : 1 236,99 € correspondant à l'excédent d'investissement 2011 reporté.

↳ Les dépenses d'investissement sont constituées des opérations suivantes :

⇒ chapitre 21 : 1 236,99 € pour d'autres immobilisations diverses.

Fonctionnement : 129 650,08 €

↳ Les recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :

⇒ chapitre 002 : 129 650,08 € correspondant à l'excédent d'exploitation 2011 reporté.

↳ Les dépenses de fonctionnement sont constituées des opérations suivantes :

⇒ groupe 3 : 900 € supplémentaires sont affectés au carburant et 128 750,08 € pour des dépenses diverses non affectées.

Les membres du Conseil d'Administration, après examen des comptes, votent le budget supplémentaire 2012 du Centre Communal d'Action Sociale et autorisent la Vice-Présidente du CCAS à signer tout document contractuel nécessité par son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PREFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 5 JUIL. 2012



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK



Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2012